



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.121**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25529- DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION  
DE FACADES**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/03/13

RG

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé de la Ville.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 8 mars 2010 par délibération n°2010.219, il a été décidé que le système des attributions de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), modification des critères et simplification/revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m<sup>2</sup> décompté comme suit : un taux unique de 21 € par m<sup>2</sup> de façade, auquel viendra s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux.
- le changement ou la restauration des menuiseries et des ferronneries à concurrence de 15 % du montant TTC du devis accepté.

En conséquence, le tableau ci-joint, vous présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 13 744,51 €, sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale à faire recette de la somme de 2 724,40 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

**2013.121 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 50</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Métrés	Ville (21 € le m²)	C.P.A. (7 € le m²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
Monsieur DAVADIAN Franck (propriétaire) 3, boulevard Chave 13005 Marseille	4, rue Boulegon	231,20	4 855,20 €	1 618,40 €	6 473,60 €	1 551,50 €	232,72 €	6 706,32 €
Madame GEDIN Jeannine (propriétaire) 2, impasse de la Pomme de Pin 13770 Venelles	20, place des Cardeurs					7 959,98 €	1 193,99 €	1 193,99 €
Madame GUERRE-CHALET (propriétaire) 1780, route du Puy Sainte Réparate 13540 Puyricard	3, rue de la Louvière	80	1 680,00 €	560,00 €	2 240,00 €	717,40 €	107,61 €	2 347,61 €
Monsieur LATRILLE Serge (propriétaire) 38, allée des pins le Puget 13009 Marseille	22, rue Vauvenargues					1 513,35 €	227,00 €	227,00 €
Agence Sud Est Monsieur MATHIEU Philippe 13, place des quatre dauphins	60, cours Sextius	78	1 638,00 €	546,00 €	2 184,00 €	7 237,30 €	1 085,59 €	3 269,59 €
TOTAL .....			8 173,20 €	2 724,40 €	10 897,60 €		2 846,91 €	13 744,51 €

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Métrés	Ville (21 € le m²)	C.P.A. (7 € le m²)	S/Total	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	Montant de la subvention	
Monsieur DAVADIAN Franck (propriétaire) 3, boulevard Chave 13005 Marseille	4, rue Boulegon	231,20	4 855,20 €	1 618,40 €	6 473,60 €	1 551,50 €	232,72 €	6 706,32 €
Madame GEDIN Jeannine (propriétaire) 2, impasse de la Pomme de Pin 13770 Venelles	20, place des Cardeurs					7 959,98 €	1 193,99 €	1 193,99 €
Madame GUERRE-CHALET (propriétaire) 1780, route du Puy Sainte Réparate 13540 Puyricard	3, rue de la Louvière	80	1 680,00 €	560,00 €	2 240,00 €	717,40 €	107,61 €	2 347,61 €
Monsieur LATRILLE Serge (propriétaire) 38, allée des pins le Puget 13009 Marseille	22, rue Vauvenargues					1 513,35 €	227,00 €	227,00 €
Agence Sud Est Monsieur MATHIEU Philippe 13, place des quatre dauphins	60, cours Sextius	78	1 638,00 €	546,00 €	2 184,00 €	7 237,30 €	1 085,59 €	3 269,59 €
TOTAL .....			8 173,20 €	2 724,40 €	10 897,60 €		2 846,91 €	13 744,51 €